

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011</p>

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. DALMAS, M. MAMERI, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : M. CASSIGNOL à Mme RABINOVITCH; Mme DUBOST à Mme FRAPPIER; M. BIEBER à M. BAYONNE; M. REIZ à M. RODRIGUES; M. MAROC à M. VIVANT; Mlle. AMARI à Mme EYCHENNE; Mme BENQUET à M. PECHAMAT.

ABSENTS : M. VIVES, M. LAMOUR.

1- SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION

- **Reprise par la Commune des compétences « Assistance technique pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » et « Création et gestion des services ou participation à des actions destinés à compléter, diversifier ou renforcer les aides apportées aux personnes en recherche d'emploi et aux entreprises qui souhaitent recruter » du SIVOM Blagnac Constellation**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par une délibération du 15 mars 2011, le Comité syndical du SIVOM Blagnac Constellation s'est prononcé en faveur de la reprise des compétences de l'« Assistance technique pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » et « Création et gestion des services ou participation à des actions destinés à compléter, diversifier ou renforcer les aides apportées aux personnes en recherche d'emploi et aux entreprises qui souhaitent recruter » par les Communes membres.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adopter ces reprises de compétences et la modification statutaire en découlant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix), décide d'approuver la reprise par la commune de ces compétences et en conséquence la rédaction modifiée des statuts du SIVOM Blagnac constellation.

2- FINANCES

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : aide aux dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour les dépenses de fonctionnement du RASED dont le montant s'élève à 1 700.00 € HT.

3- PERSONNEL

- **Prise en charge des frais de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 Juin 2010, il convient d'aider les jeunes adjoints d'animation à acquérir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et à les aider à financer les frais de formation. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le nombre d'agents pouvant bénéficier de cette aide à cinq agents par an. Monsieur le Maire précise que les conditions de prise en charge restent inchangées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) accepte d'augmenter le nombre d'agents pouvant bénéficier de cette aide.

4- VOIRIE

• Dénomination des rues quartier Andromède

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la dénomination de rues pour les voies suivantes :

- Rue du Cagire : voie située de la Route de Grenade à la Rue de la Rhune
- Rue de la Rhune : voie située de la Contre-allée de Plantaurel à la Rue du Mont Canigou
- Allée du Plantaurel : voie située du Rond point de l'industrie (CFAI-RD2) jusqu'à Blagnac vers Rond point François Mitterrand
- Rue du Vignemale : voie située de la Rue de la République à la Rue du Mont Canigou
- Rue du Néouvielle : voie située de la Rue de la Rhune à la Contre-allée du Plantaurel
- Rue du Balaitous : voie située de la Rue du Vignemale vers le Rond point de l'industrie (CFAI-RD2)
- Rue du Barricou : voie située du Chemin des Amandiers à la Rue de République
- Rue de la République : voie située du Rond point des Etoiles au Boulevard de l'Europe
- Allée de la Neste : Contre-allée de la Route de Grenade de la Rue de l'Adour à la Rue de la Nivelle
- Rue de l'Adour : voie située de la Rue de la Nivelle à l'Allée de la Neste
- Promenade du Mistral : voie située du Boulevard de l'Europe en allant vers Blagnac jusqu'à la limite de Beauzelle-Blagnac
- Promenade des Pyrénées : voie située de la Rue de la République en allant vers Blagnac jusqu'à la limite Beauzelle-Blagnac
- Rue de la Nivelle : voie située de la Rue du Barricou à l'Allée de la Neste
- Rue du Levant : voie située du Boulevard de l'Europe à la Promenade du Mistral
- Rue du Midi : voie située du Boulevard de l'Europe à la Promenade du Mistral
- Rue de l'Autan : voie située du Boulevard de l'Europe à côté du Cours Barricou au Boulevard de l'Europe vers Tramway
- Rue de la Tramontane : voie située de la Rue de l'Autan au boulevard de l'Europe
- Rue du Sirocco : voie située de la Rue de l'Autan au Boulevard de l'Europe

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) accepte la dénomination des rues citées ci-dessus.

5- ENFANCE ET JEUNESSE

• Demande de financement dans le cadre des actions jeunesse de la commune-Programmation 2011

Dans le but de soutenir l'engagement de la commune dans sa politique en faveur de la jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre des dispositifs contractuels reconductibles (Contrat Educatif Local / Contrat Enfance Jeunesse) et en fonction de plans de cofinancement, pour les actions suivantes :

Projet sport « découverte »

Dépenses :	21 339 €	Recettes :	21 339 €
		Etat – DRDJS (CEL)	2 000 €
		Commune	19 339 €

Projet « Bouger ensemble »

Dépenses :	2 975 €	Recettes :	2 975 €
		Etat – DRDJS (CEL)	500 €
		Commune	2 475 €

Service enfance et Jeunesse : Conseil Municipal des Enfants

Dépenses :	8 445 €	Recettes :	8 445 €
		Etat – DRDJS (CEL)	1 000 €
		Commune	7 445 €

Dépenses :	121 802 €		Recettes :	121 802 €
			Etat – DRDJS (CEL)	2 500 €
			C.A.F – Prestation enfance et jeunesse et ordinaire	12 650 €
			Commune	98 552 €
			Usagers	8 100 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) autorise Monsieur le Maire à solliciter dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Toulousaine, l'aide de l'Etat et autres partenaires au financement des actions présentées ci-dessus.

6- TRAVAUX

- **Rénovation de l'éclairage public de la future piste cyclable Rue des Papillons**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public de la future piste cyclable rue des Papillons, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	24 115€
Part gérée par le Syndicat	91 165€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	46 994€
TOTAL	162 274€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 46 994€.

Informations sur les décisions du Maire

Néant